

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2006

13x06

Création d'un poste d'attaché territorial

Afin de renforcer l'encadrement des services administratifs, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Considérant qu'il convient de recruter un attaché territorial pour exercer les fonctions de responsable de service du personnel,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : De créer un poste d'attaché territorial à temps complet.

Article 2 : D'inscrire au budget de la ville, au chapitre «Charges de personnel », les crédits suffisants à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à la nomination correspondante.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR	: 33
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1° février 2006
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER